



Augmentation heures d'astreinte avec un meme forfait

Par **Iorana**, le **09/12/2024** à **20:11**

Bonjour,

cadre de santé dans le privé mon contrat de travail prévoit des astreintes (pas de nombre précisé) rémunérées par un forfait mensuel .

Actuellement je fais un we/ mois et mon employeur veut imposer en plus 5 nuits d'astreintes / mois sans compensation supplémentaire (repos ou augmentation du forfait)

est il dans son droit ? Et si non, quels recours puis je avoir ?
merci par avance pour votre aide

Par **Fructidor**, le **10/12/2024** à **13:25**

Bonjour. La clause de votre contrat concernant les astreintes est primordiale. Elle doit préciser la fréquence maximale des astreintes, les modalités de rémunération (forfait, taux horaire...), et les éventuelles contreparties (repos compensateurs).

Votre employeur ne peut modifier unilatéralement les termes de votre contrat, notamment en augmentant la fréquence des astreintes sans votre accord.